



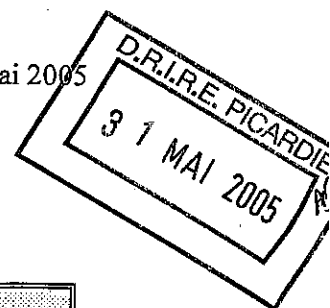
APDECL 2201

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 30 mai 2005

Direction des Actions
Interministérielles

Urbanisme et Environnement
3^{ème} Bureau



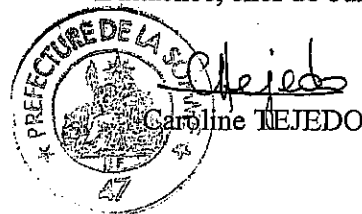
**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.A.S. « SAINT-FRÈRES », siège social : 4 route de Ville à FLIXECOURT (80420), de son projet de reconstruction d'un bâtiment afin d'y installer les 3 chaînes existantes et une nouvelle chaîne de fabrication par enduction ainsi que la construction d'un bâtiment destiné à regrouper l'ensemble des produits finis stockés sur son site de FLIXECOURT, parcelles cadastrées section AC n° 140, 141 et 143.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification de l'arrêté préfectoral du 8 février 2001 qui demeure toujours valable.

L'arrêté ministériel du 14 janvier 2000 ci-joint est intégralement applicable au stockage de produits finis.

Pour le préfet et par délégation :
L'attachée, chef de bureau,



Copie adressée à :

- ⇒ Monsieur le maire de FLIXECOURT
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Monsieur BLONDIN, inspecteur des installations classées
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme